

# Compte-rendu du CTM des 25 et 26 Mars 2021

Citation du CTM : *Vive la commune (Pascal BERNARD)*

## Déclaration Préalable :

Pour ce dernier CTM de l'ère DIRECCTE, nous souhaitons partager avec vous quelques pensées :



- Notre première pensée ira bien évidemment à notre chère DIRECCTE, qui ne va pas tant que ça nous manquer même si elle avait moins le mérite de ne pas trop laisser la main mise au préfet ;
- Notre deuxième pensée est pour les agent.es des services de la MOE qui ne savent toujours pas comment va s'opérer la transition vers la plateforme, ni comment vont être transférés les dossiers des usagers
- Nous avons également une pensée pour les agent.es des moyens généraux qui sont transférés au SGC mais qui ne savent pas malheureusement comment tout cela va s'organiser à compter du 1<sup>er</sup> Avril ;
- Une autre pensée pour les services informatiques qui entendent qu'ils vont également faire l'objet de transfert où ? Nous ne savons pas encore ;
- Une pensée pour notre camarade Bordelais malmené par un encadrant fan de catch ou de rugby et plus largement pour nos collègues girondins qui se sont retrouvés face à la police lors d'un envahissement de réunion, nous espérons que la prochaine étape ne sera pas une intervention du GIGN si un.e agent.e essaye de resquiller à la cantine ;
- Une pensée pour les intermittents du spectacle et de l'emploi qui occupent les lieux culturels depuis 15 jours et pour le quoi qu'il en coûte n'existe pas ... D'ailleurs, nous nous faisons la voix de leur revendication principale le recul de l'année blanche au 1<sup>er</sup> Août 2022 ;
- Une pensée pleine d'affection, aux étudiant.es dans la misère qui doivent jongler entre absence de petits boulots et aide alimentaire, nous exigeons des solutions pratiques et non pas un prêt de 10 000 Euros alors que dans le même temps des milliards sont donnés entreprises sans contreparties ;
- Une pensée pour les IETS qui à moins trois jours du début de leur stage dans leur UD se sont vus imposer un stage à distance alors que les services fonctionnent à plein régime ;
- Une pensée également pour celles et ceux qui se baseront sur l'article du Monde sur le recrutement d'inspecteurs. L'inspection du travail comme maison de repos pour DRH fatigués, c'est une vision que les collègues des Pôles C pourraient sanctionner en tant que pratique commerciale trompeuse. Quant à la supposée rémunération de 2 700 euros mensuels, nous en prenons note et vous demandons de réajuster nos payes immédiatement ;
- Une pensée pour tous les collègues qui en ont ras-le bol de toutes réformes sans queue ni tête et qui aspirent simplement à faire leur travail dans des conditions sereines ;



Pour ce CTM, comme d'habitude nous allons soulever des questions importantes concernant le futur des agents, comme d'habitude, vous nous direz que le sujet est important et que vous reviendrez vers nous avec des réponses la semaine prochaine et vous ne le ferez pas, comme d'habitude. A moins que Mme Lemaître ne nous réponde que c'est un point important et que vous le gardez à l'esprit, et ce sans y apporter de réponse.

En bref, cette réforme et toutes les autres ne sont que purement dogmatiques, menées en ignorant les usagers et les agent.es et va faire des dégâts dans les services, ce que vous ignorez délibérément en vous cachant derrière des protocoles d'accompagnement qui ne répondent pas à la demande.

L'état dans lequel se trouvent nombre de collègues devant cette réforme menée au pas de charge et, malgré vos dires, sans se préoccuper de l'humain, est destructrice et les différentes administrations centrales porteront une lourde responsabilité dans les drames qui, malheureusement, ne manqueront pas d'arriver.

### **Les (Non) Réponses de l'administration :**

Le plan de transformation RH va concerner l'ensemble tous les agent.es, il a une focale sur les catégories B et C. Nous devrions recevoir des infos à la fin du mois et un CTM aura lieu à ce sujet aura lieu fin avril / début mai, ce plan paraît solide c'est notre intérêt commun.

**Commentaire de SUD : A quand, parce que c'est notre projet ? On reste dubitatifs quant aux avancées sociales d'une telle négo, bref on ne demande qu'à voir ;**

Sur la négociation, télétravail, un point est entre parenthèses c'est la question de la rémunération. Pascal BERNARD nous a précisé qu'il met en place des accords télétravail depuis « un temps que les moins de 15 ans ne peuvent pas connaître ». Le point sur l'indemnisation est décidé en interministériel. Sur la fatigue on y reviendra mais devant le CHSCTm.

**Commentaire de SUD : Sans doute le point le plus important de l'accord télétravail qui n'est pas connu mais ce n'est pas grave ça permet une négo sur des bases saines !**

Sur la complémentaire santé et la prévoyance, il y a deux étapes 20% en 2022 et 50% en 2024.

**Commentaire de SUD : Pour une fois que l'alignement sur le privé, nous est favorable**

Accompagnement RH OTE, chaque semaine il y a un séminaire on ne peut pas faire plus et on point hebdo avec les équipes régionales. On a une offre managérial pour répondre au mal être des agentes. IL y a une équipe d'accompagnateurs qui peut faire du coaching individuel ou de l'accompagnement de cohésion.

**Commentaire de SUD : L'accompagnement par le séminaire c'est comme ça que l'on va recaser tout le monde, en tout cas ça marche pour les encadrants**

Sur les IET on en reparle tout à l'heure. Sur le monde, je trouve ça bien qu'il y est des RRH fatigué qui rejoignent l'inspection du travail. Mais qu'on se rassure, ils vont avoir une formation de haute qualité avant de devenir IT.

**Commentaire de SUD : Il ne nous a pas répondu sur les 2700 € brut...**

Sur la Gironde, on est en train d'investiguer on reviendra ver les OS très très très vite. Concernant le ceinturage de notre camarade, Pascal BERNARD reconnais que si ces faits sont avérés ils sont graves. Concernant l'appel à la police, il faut vérifier quelles en sont raisons.

**Commentaire de SUD : Pour rappel, un envahissement d'une réunion de chefs par les agent.es a permis aux DDETS adjoint de ceinturer et monter ses talents de rugbyman sur un représentant de SUD. Cette situation est confirmée par une représentante CGT au CTM, présente sur les lieux, par ailleurs l'encadrement à appeler la police pour se protéger des agents. Mais, le plus important c'est d'entendre la version des chefs.**

**D'ailleurs, la DIRECCTE NA a précisé aux agents au CHSCT R de NA que « on n'a pas l'habitude de se faire malmené de l'intérieur ». Nous on l'a l'habitude peut-être.**

IL y a des choses bizarres dans certains départements notamment en Corse.

**Commentaire de SUD : On a compris qu'il s'était passé un truc mais on n'a pas compris quoi donc on vous laisse regarder sur CR de la CGT...Au final on a compris que Mme DEMOURA, DIRECCTE Corse, qui assistait au CT a eu un comportement problématique et a assisté que démarche des OS (CGT et UNSA) pas constructive (demande réunions, micro-organigramme depuis janvier et tjrs rien) propos insupportables, a quitté les lieux et a invité ensemble des agents de la DRCS a chercher postes ailleurs qu'à la DREETS.**

**Bernard va faire un point avec les OS en début de semaine prochaine**

## 1. Point d'information sur la mise en œuvre de l'OTE : -J5 "tout cramer pour repartir sur des bases saines" Léodagan de CARMELIDE



L'OTE ce serpent de mer qui occupe nos CTM depuis un certain temps et pour autant, ça n'avance pas ! Les problèmes identifiés depuis le début de cette réforme ne font que se concrétiser, les services sont exsangues certains collègues ne savent sur quel pied danser. Mais en fait on ne sait pas grand-chose, si qu'en matière de conditions de travail 3 situations vont se produire :

- Les agents restent dans les mêmes locaux et on y ajoute les agent.es de la D.D.R.CS (cocher les initiales utiles (à titre d'exemple dans notre belle cité Amiénoise, nous allons avoir l'immense bonheur d'accueillir le double d'agent.es répartis entre l'UR et l'UD mais bien évidemment dans le même bâtiment. On peut ajouter l'île de France qui perd trois étages pour accueillir entre 70 et 100 agents supplémentaires)

- Les agents déménagent pour intégrer les locaux de la DDCS (même problématique puisqu'on ne peut pas pousser les murs, comme à Bordeaux où les agent.es vont se retrouver dans des bureaux tellement petits qu'on ne pourrait

même pas les louer comme habitation la jauge de 7m<sup>2</sup> par agent.es et bien respectée mais cela ne tient pas compte des préconisations du cabinet d'expert mandaté par le CHSCT, bah non ce genre de trucs tout le monde s'assoit dessus. D'ailleurs à propos de Bordeaux, trouvez-vous cela normal qu'un chef de la DDCS s'en prenne physiquement à un agent et que la police soit appelée pour faire cesser un envahissement d'une réunion de chef.fes par les même agent.es qui n'ont aucune information sur ce qui va se passer la semaine prochaine.

- Dernière solution, on crame tout et on recommence sur de bonnes bases. Tout le monde change de locaux mais ce n'est pas forcément mieux mais c'est toujours que si c'était moins bien.

D'une manière générale, ces déménagements se font au moins-disant (moins cher, moins bien), mais ça tout le monde s'en tape.

De nombreuses autres questions ne sont pas encore réglées, puisque avec le passage en SGC, personne ne sait qui va commander les crayons, cahiers, EPI etc... A ce sujet, On a appris un peu par la bande que les adresses mail des agent.es allait passer sous le giron préfectoral @departement.gouv.fr ; est-ce normal ? Nous apprenons aussi toujours par la bande que les packs offices allait être abandonnés au profit des logiciels libres, mais sans que ce soit anticipé puisque nos applicatif maisons ne fonctionne qu'avec le pack office. D'ailleurs, on a aussi appris que finalement peut-être que les équipes informatiques aillaient aussi migrer dans les services informatiques des préfectures... On s'est aussi rendu compte que le SGC avait sous-traité l'accueil du public dans la Somme, a une entreprise privée qui emploie des salariées à temps partiel, mais ça s'est pour minorer les stats du chômage, ce qui nous interroge sur les garanties de confidentialité pour les usagers et les usagères. Il y a aussi la question des règlements intérieur ne sont toujours pas connues. On aussi appris que dans certains département notamment en Haute-Garonne que l'ouverture du courrier serait assurée par la préfecture y compris pour l'inspection du travail. Quel programme !

### **Information et (non) Réponse de l'administration :**

Sur les SI, nous avons informé les DR des principales évolutions. Il est prévu une information de la DNUM sur les conditions très concrètes dans lesquelles les applicatifs. La messagerie va évoluer avec une adresse departemnt.gouv.fr cette messagerie se mettra progressivement jusqu'en juin en tout état de cause les mails seront rebutés. Les archives resteront dispo sur Outlook l'intégration sur Mélanie se fera en un deuxième temps. La messagerie institutionnelle seront maintenues mais évoluerons. Progressivement le poste de travail va évoluer pour un environnement commun. Sur la téléphonie mobile, ils seront peut être changé par le SICSIC avec portabilité du numéro. Sur la téléphonie fixe, il y aura aucun changement mais le sic mettra en place s'il doit y avoir un déménagement.

Sur l'information des usagers, la DICOM est en train de mettre en place l'information du passage en DDETs un dépliant de présentation, des communiqués de presse.

Sur les boîtes Mail et les archives, il faut distinguer la durée d'un an qui est la durée de redirection des anciennes adresses vers les nouvelles, la question des archives elles seront accessibles le temps nécessaire à leur intégration

sur Mélanie. Il y aura une information précise et détaillée. Sur l'impact des déménagements sur l'informatique, il est prévu un accès garanti au départ par VPN. Concernant les intranets des Direcctes, vont rester accessible jusqu'à l'ouverture des nouveaux intranet qui de toutes façon seront accessible à tous.

**Commentaire de SUD : Rassurez-vous on a tout prévu ... Ou pas !**

Sur la MOE, à la date du 22 mars, 22 agent.es sont recrutés sur les plateformes. Sur la communication et la gestion des dossiers, la DRH a alerté le Ministère de l'intérieur, on a insisté sur la communication avec le public pour l'instant la communication n'a pas fait l'objet d'une diffusion, mais il ne souhaite pas faire de communication. L'administration nous jure qu'ils ont alerté le ministère de l'intérieur, sur les conséquences pour les services de renseignements particulièrement. Sur le traitement en période transitoire, il n'y aura plus de dossier après le 22 mars consigne pas toujours respecter par les départements. La priorité est de traité ceux qui sont complets au 22 mars 2021. Pour la MOE, la communication est faite par le Ministère de l'Intérieur, tout doit se faire par voie dématérialisée (pas d'accueil prévu).

**Commentaire de SUD : Les usager.es loin des yeux loin du cœur...**

Sur la paye, pour les payes des agent.es vont être transférés au SGC. Ce changement va permettre de garantir continuité les payes, la convention médecine de prévention/ médecine du travail ont vocation à continuer de s'appliquer, sur les RIL il y a vocation à avoir un RIL DDETS/DRETS, on attend les précisions du ministère de l'intérieur.

**Commentaire de SUD : Plus ça change pas et moins ça risque de change r**

Sur le transfert des ESIC la question est toujours en discussion avec ministère de l'Intérieur sur le quantum, la date est celle du 1<sup>er</sup> septembre, il y a un plan d'accompagnement en construction.

Sur les effectifs communiqué par le Ministère de l'intérieur, pour les élections, ils ne sont pas effectifs notifiés ni des chiffres stabilisés, ils sont à prendre avec les réserves d'usage,

La question des RIL, tant que il n'y pas de nouveau RIL l'ancien demeure tant que il n'y en pas de nouveau. Pour les instances régionales, il y aura un CT des DRETS.

**Commentaire de SUD : Ouf ! On est rassuré.es**

Sur la question du traitement du courrier, il peut y avoir une réflexion sur l'optimisation de la gestion du courrier par le SGC pour le compte des différents services, sur l'articulation avec la convention 81 et les conventions de gestion, il faut nécessairement un secret des correspondances, que le traitement soit exercé par la préfecture cela ne pose pas de problème, il faut que ce soit garanti. Sur la question du courrier, P. BERNARD nous assure que le fait le traitement du courrier ne peut être externalisé sans pour autant assurer qu'il ne sera pas traité par la préfecture.

**Commentaire de SUD : On a aimé la première réponse, les agent.es du service courrier n'ont qu'à scanner sans regarder 😊**

Sur les mandats, il faut mettre en place une politique tenable pour la période transitoire (rappel : les élu.es du CTSD vont siéger dans tous les départements et au niveau régional), il faut que l'administration aille vite sur cette question. Pour la date des élections, il faut pareil aller vite. C'est un sujet hyper important.

**Commentaire de SUD : Ne pas confondre vitesse et précipitation**

## 2. Projet d'arrêté portant création d'un comité technique spécial des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Pour avis)

C'est bien beau de nous consulter sur la création d'un CTS mais avant il faudrait peut-être qu'on sache comment vont être organisées les élections qui vont permettre de pourvoir les dits sièges ni quels sont les périmètres de ses futurs CT mais nous SUD comme la FSU on ne le sait pas parce qu'on n'est pas invité au groupe de travail du ministère de l'intérieur. C'est beau le respect du pluralisme. L'administration a tenté de nous expliquer que ce CTS ne concernerait que ce qui touche à l'organisation des DRETS, DRIETS et DDETS, mais qu'il fallait articuler avec le CTS des DDI. On pas trop compris l'utilité de cette instance mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué... **Vote Sud : Abstention**

### 3. Projet d'arrêté relatif à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des ministères chargés des affaires sociales (pour avis)



Nous estimons qu'un lanceur d'alerte doit automatiquement bénéficier de la protection fonctionnelle. En effet, la nature de l'alerte peut concerner la hiérarchie ou les collègues du lanceur d'alerte qui doit dès lors pouvoir bénéficier de toutes les protections possibles et envisageables, puisque la nature même de l'alerte peut, même si rien n'est divulgué, révéler l'identité du lanceur d'alerte.

S'il s'agit pour vous d'une simple mise en conformité avec les textes et non d'une volonté de réellement protéger les lanceurs d'alerte, cet arrêté n'a aucune utilité autre que fournir un texte conforme, et non d'engager l'administration dans une vraie démarche de protection.

**Réponse de l'administration :** L'administration a mis 4 ans à appliquer la loi. La centrale a été très occupée par la crise sanitaire. Sur l'indépendance du comité de déontologie, il faut quelqu'un nomme quelqu'un. Il est totalement autonome, les personnes sont choisies en fonction de leur qualité.

*Vote Sud : Contre*

### 4. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 mai 2017 relatif à la fonction de référent déontologue au sein des ministères chargés des affaires sociales et portant création, attributions et fonctionnement du comité de déontologie des ministères sociaux (pour avis)

Ce projet d'arrêté est un arrêté modificatif. On s'est un peu arraché les cheveux pour comprendre parce que l'administration n'a pas daigné nous adresser une version de l'arrêté modifié. Plusieurs points étaient modifiés, d'abord la place d'un conseiller d'Etat qui devient une personne compétente, ce comité Théodule va être doté également de la compétence « laïcité » sans qu'on ne voit le rapport.



Allégorie des relations entre l'IT et le comité de déontologie

**Réponse de l'administration :** L'administration nous a expliqué que le changement d'un conseiller d'état pour une personnalité qualifiée pouvait permettre d'ouvrir ce rôle à d'autres (juge cours de cassation ou autre personne très qualifiée). Pour la question de référent laïcité, c'est parce que la DAJ a traité de cette question et que du coup ça pouvait coller. C'est un coin à notre mouchoir dicit l'administration.

*Vote Sud : Contre*

### 5. Projet d'arrêté relatif aux modalités de la formation et les conditions d'évaluation et de sanction de la scolarité des inspecteurs-élèves du travail (pour avis)

Deux points nous ont particulièrement interpellés.

- La note du Directeur
- Le stage en entreprise

*Sur la note du Directeur :*

Lors du CA de l'INT, il y a quelques temps, les représentantes des IET se sont inquiétées de la pondération de cette note. En effet, elle représente la moitié des points nécessaires à la titularisation. Nous regrettons que cette note si

importante soit laissée à la main discrétionnaire de l'INTEFP que ce soit son directeur ou l'équipe pédagogique, car ouvre la voie à l'arbitraire et à la sanction déguisée. Pourtant des procédures disciplinaires contre les agent.es titulaire ou non il existe et vous savez les utiliser. Dès lors on peut s'inquiéter de possibles discriminations ou de favoritisme pour organiser le rang de classement comme cela arrange l'INTEFP. Un outil pareil dans les mains d'une personne, ce n'est pas très rassurant, et il peut être instrumentalisé pour réprimer d'autres formes « d'anormalités » comme par exemple le militantisme, l'engagement syndical etc. etc. Tout ce qui pourrait être considéré comme de « mauvais comportements ».



Le directeur de l'INT au moment de l'évaluation des IETS

L'INT nous avait répondu que cette note serait fixée selon une grille d'appréciation bien précise bâtie autour de critères issus du référentiel de compétences et qu'il pourrait mettre en place une commission consultative composée des représentants pédagogiques (dont il est le supérieur hiérarchique, pour rappel). Et qu'une mauvaise note devrait être justifiée avec une motivation très solide. Nous attendons donc communication de cette grille.

### **Sur le Stage en Entreprise :**

On est ravi du retour du stage ouvrier mais on espère que l'INTEFP n'enverra pas les IET n'importe où comme il en avait malheureusement pris l'habitude.

Nous avons également interrogé l'administration sur la date de communication des postes à la promotion, en leur rappelant que nous ne trouvons pas très serein que les IET aient connaissance de la liste de poste proposés à quelque jours de leurs congés ce qui au passage ne leur permet pas d'échanger entre eux pour parvenir à un accord.

### **Réponse de l'administration :**

L'administration nous garantit que la grille est en cours de validation, mais qu'elle n'est pas encore communicable. Elle se base sur le référentiel de formation uniquement.

La part de la note semble correcte à la DRH puisqu'elle permettrait à l'INTEFP de garder la main si ça se passe mal. Interrogée sur la présence d'un psychologue aux épreuves de recrutement, la DRH nous a indiqué que leur présence consistait à évaluer capacité des futurs agents à résister au stress.

Puis la séance a dérivé sur l'article du monde<sup>1</sup> et de façon plus large sur le recrutement des inspecteurs du travail. Selon l'administration, la 3<sup>ème</sup> voie (concourt qui permet à toute personne qui a travaillé au moins 8 ans de concourir quel que soit son niveau de diplôme) permet de donner leur chance à de futurs collègues qui sortent d'un moule très normé. C'est une évolution sur ce qu'on a déjà. Le but est que l'inspection du travail soit de plus en plus reconnue.

La diversification est source d'enrichissement pour le corps. Cela permet une augmentation de l'attractivité, diversité d'approche dans le métier. Le recrutement ne vise pas que les DRH et les RRH.

Sur la date à laquelle la liste des postes sera communiquée aux IETS, Mme Lemaître précise que la date est le 17 décembre « dernier délai » mais la DRH pense qu'il est possible de l'avancer à priori au 1<sup>er</sup> décembre. Nous suivrons l'affaire de près...

### **Vote Sud : Contre**

## **6. Point relatif aux élections professionnelles 2021 et 2022 (pour information)**

Nous n'avons pas d'informations préalables à la réunion et le groupe de travail de travail préparatoire ne nous en a pas donné plus. Mais égale à elle-même l'administration n'a rien anticipé. Ce qui est déjà acté c'est que



les élections des CTS DDETS et DRETS auront lieu avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2021. Le périmètre des instances est à peu près connu pour les DRETS et DDETS sauf en Ile-de-France. Pour le reste vos représentant.es en instance nationale restent jusqu'en 2022 (chouette !).

## **7.**

## **Rapport d'activité du comité de déontologie des ministères**

<sup>1</sup> Pour celles et ceux qui ne l'aurait pas lu : [https://www.lemonde.fr/emploi/article/2021/03/10/l-inspection-du-travail-un-debouche-pour-les-rh\\_6072552\\_1698637.html](https://www.lemonde.fr/emploi/article/2021/03/10/l-inspection-du-travail-un-debouche-pour-les-rh_6072552_1698637.html)

## chargés des affaires sociales – année 2020 (pour information)

On aura repéré quelques surprises dans les avis rendus, comme par exemple qu'il n'y a pas de problème à ce qu'un ancien DIRECCTE devienne DRH, d'une entreprise de la région dans laquelle il a exercé en tant que DIRECCTE. Mais il existe un problème de déontologie lorsqu'un inspecteur du travail membre du conseil d'administration d'une association de lutte contre la corruption, prend la parole au nom de cette association en imposant, la non mention de sa qualité d'inspecteur du travail et en ajoutant le *maintien d'une réserve dans l'expression car la liberté d'expression peut être limitée selon les circonstances de l'espèce, la nature des imputations et le ton utilisé, par la nécessité de préserver la réputation d'autrui ou par le respect dû à la présomption d'innocence* »

On apprécie de voir encore que la liberté d'expression dans un cadre non-professionnel peut encore être restreinte...

***Prochain CTM : fin avril début mai, avec la ministre pour parler effectifs, carrière et réforme.***

Vos représentant.es SUD TAS au CTM : Aurianne COTHENET, Fanny LELIMOUZIN, Jean-Pierre FERRY et Nina SOISSONS